



30 août 2010

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Dispositions régissant l'accès au Siège pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

1. On trouvera dans la présente circulaire un exposé des dispositions qui régiront l'accès aux locaux, le stationnement, les services de restauration et les activités à caractère commercial pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Les renseignements concernant les dispositions de sécurité pour la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2010, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui sera convoquée le 22 septembre à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité, le débat général qui doit se dérouler du 23 au 30 septembre et la Réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, qui se tiendra les 24 et 25 septembre, seront affichés sur iSeek. Les travaux effectués au titre du Plan-cadre d'équipement ont entraîné des changements en ce qui concerne les accès. Étant donné que certaines procédures ont été modifiées, nous vous prions de lire attentivement les instructions ci-dessous.

Accès aux bâtiments du Siège

2. Les fonctionnaires, les prestataires de services agréés et les membres accrédités de la presse ne seront admis dans les locaux de l'Organisation que sur présentation d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer ONU valides. En raison de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, les dispositions de la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général concernant le port de la carte d'identité ONU, en date du 2 juillet 1993, seront strictement appliquées. Il incombe aux fonctionnaires de s'assurer que leur carte est valide. Le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté, dont le bureau est situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'UNITAR (sur la 1^{re} Avenue, à la hauteur de la 45^e Rue), délivrera de nouvelles cartes d'identité aux fonctionnaires dont la carte est venue à expiration,

* Date d'expiration : 10 septembre 2011.



sur présentation d'une demande émise par le service administratif dont relève l'intéressé. Les fonctionnaires qui arriveront sans leur carte d'identité devront se rendre au bâtiment de l'UNITAR. Une fois leur identité vérifiée, un billet d'admission pour la journée leur sera délivré au guichet des renseignements situé dans la salle des pas perdus, qui est ouvert de 9 heures à 17 h 30.

Accès par les entrées des 42^e et 46^e Rues

3. Pendant la soixante-cinquième session, les fonctionnaires de l'Organisation, y compris ceux qui ne sont munis que d'un laissez-passer des Nations Unies, les correspondants résidents qui se rendent à la cafétéria ou à la Bibliothèque et les membres des délégations continueront de pouvoir passer par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue près de la 42^e Rue. En raison des dispositions de sécurité renforcées actuellement en vigueur, c'est par l'entrée des visiteurs et le dispositif de contrôle de la 46^e Rue que devront passer les stagiaires non rémunérés, les prestataires de services agréés et les représentants des organisations non gouvernementales qui sont titulaires d'une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière par l'organisateur de celle-ci ou le bureau de liaison d'une organisation non gouvernementale. Les délégués qui ne sont pas munis d'une carte protocolaire pour l'accès à la salle de l'Assemblée générale, les membres de la presse et les personnes titulaires d'une carte d'identité de convenance ou d'une carte d'accès temporaire devront également passer par l'entrée des visiteurs (46^e Rue). Ces personnes empruntant l'entrée de la 46^e Rue subiront un contrôle au magnétomètre. Les membres de la presse utiliseront l'entrée qui leur est réservée, située à la hauteur de la 46^e Rue, et se rendront ensuite dans la tente où seront effectués les contrôles de sécurité applicables aux médias en empruntant la rampe aménagée pour les personnes handicapées.

4. Les horaires d'ouverture des entrées piétonnes sont les suivants :

42^e Rue et 1^{re} Avenue : 7 heures

46^e Rue et 1^{re} Avenue : 6 heures

47^e Rue et 1^{re} Avenue : 7 heures

5. Tous les paquets introduits dans les locaux seront soumis à une inspection de sécurité. Il est conseillé d'éviter d'apporter des objets superflus.

6. Les membres de la presse et les prestataires de services qui auraient besoin d'accéder aux bâtiments du Siège en dehors des heures de bureau devront en faire la demande au préalable au Centre de contrôle du Service de sécurité, conformément aux règles en usage (poste 3-6666).

7. L'entrée située à l'angle de la 1^{re} Avenue et de la 42^e Rue n'étant pas ouverte avant 7 heures, on accédera à l'annexe sud et à la Bibliothèque en empruntant l'entrée des visiteurs située à la 46^e Rue et en passant ensuite par la tente où s'effectuent les contrôles de sécurité. Après avoir passé les portiques de sécurité, on poursuivra par l'esplanade nord et on se rendra à l'annexe sud en empruntant la voie qui borde l'East River.

Accès par l'entrée des délégués

8. Pendant la soixante-cinquième session, l'accès piétonnier situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue sera fermé aux piétons. L'entrée située sur la

1^{re} Avenue à la hauteur du trottoir sud de la 46^e Rue sera réservée aux dignitaires de haut niveau, aux délégations munies d'une carte d'accès spéciale délivrée par le Protocole et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis d'une carte d'accès de couleur or.

Accès au bâtiment de la pelouse nord

9. Pendant la soixante-cinquième session, l'accès piétonnier situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 47^e Rue sera réservé aux représentants permanents auprès de l'ONU et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis d'une carte d'accès de couleur or.

10. Tous les fonctionnaires, délégués, prestataires de services et représentants des organisations non gouvernementales munis d'une carte d'accès spéciale accéderont au bâtiment de la pelouse nord par l'entrée des visiteurs située à la hauteur de la 46^e Rue. Ils devront passer par la tente où s'effectuent les contrôles de sécurité, entrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale, ressortir par les portes offertes par le Canada et descendre ensuite les escaliers conduisant à la roseraie avant de pénétrer dans le bâtiment par l'entrée située sur la façade est.

Bureaux du Groupe des cartes d'accès et d'identité (bâtiment de l'UNITAR et antenne de l'esplanade)

11. En prévision de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, le Groupe des cartes d'accès et d'identité, situé dans la salle U-100 du bâtiment de l'UNITAR à l'intersection de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue, sera ouvert aux fonctionnaires et aux membres des délégations. Les représentants des organisations non gouvernementales et les membres de la presse pourront obtenir leur accréditation dans le centre aménagé sur l'esplanade pour la circonstance. Les jours et heures d'ouverture des points de délivrance des cartes d'identité seront les suivants :

| <i>Date</i> | <i>Heures d'ouverture</i> |
|------------------------------------|---------------------------|
| Samedi 11 et dimanche 12 septembre | De 10 heures à 18 heures |
| Lundi 13 septembre | De 9 heures à 18 heures |
| Mardi 14 septembre | De 9 heures à 18 heures |
| Mercredi 15 septembre | De 9 heures à 18 heures |
| Jeudi 16 septembre | De 9 heures à 18 heures |
| Vendredi 17 septembre | De 9 heures à 18 heures |
| Samedi 18 septembre | De 10 heures à 20 heures |
| Dimanche 19 septembre | De 10 heures à 20 heures |
| Lundi 20 septembre | De 6 heures à 20 heures |
| Mardi 21 septembre | De 7 heures à 19 heures |
| Mercredi 22 septembre | De 7 heures à 20 heures |
| Jeudi 23 septembre | De 6 heures à 19 heures |

| <i>Date</i> | <i>Heures d'ouverture</i> |
|----------------------------------|---------------------------|
| Vendredi 24 septembre | De 7 heures à 19 heures |
| Samedi 25 septembre | De 9 heures à 17 heures |
| Dimanche 26 septembre | Fermeture |
| Lundi 27 septembre | De 9 heures à 17 heures |
| Mardi 28 septembre | De 9 heures à 17 heures |
| Mercredi 29 septembre | De 9 heures à 17 heures |
| Jeudi 30 septembre | De 9 heures à 16 h 30 |
| Vendredi 1 ^{er} octobre | De 9 heures à 16 heures |
| Samedi 2 et dimanche 3 octobre | Fermeture |

À compter du jeudi 30 septembre 2010, le Groupe des cartes d'accès et d'identité situé dans la salle U-100 du bâtiment de l'UNITAR à l'intersection de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue, sera de nouveau le seul à délivrer des cartes d'accès et d'identité. Ce bureau sera ouvert de 9 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, jusqu'au dernier jour de la partie principale de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et après cette date, de 9 heures à 16 heures.

Membres de la presse

12. Les membres de la presse (tant les correspondants résidents transportant du matériel que les représentants de la presse non résidents avec ou sans matériel) qui souhaitent accéder au bâtiment de l'Assemblée générale et à celui de la pelouse nord doivent emprunter l'entrée des médias (1^{re} Avenue, au niveau de la 46^e Rue) et présenter une carte d'identité ONU valide ou la documentation requise pour leur accréditation. L'accès à la tente abritant les portiques de sécurité pour les médias se fera par la rampe d'accès des personnes handicapées située à l'entrée des visiteurs, côté nord. Après le contrôle, ceux qui souhaitent être accrédités en tant que membres de la presse devront se rendre dans la tente d'accréditation des médias. Les membres des médias souhaitant se rendre au Bureau de liaison avec les médias, au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, devront utiliser la rampe extérieure du côté est du bâtiment de l'Assemblée générale, puis l'escalier situé dans le couloir au 2^e étage. Après le contrôle de sécurité, il faudra, pour se rendre au Centre des médias (salle de conférence 1, bâtiment de la pelouse nord) à partir du point de contrôle ou de la tente d'accréditation des médias, traverser le parvis et emprunter l'escalier métallique pour descendre au rez-de-chaussée du bâtiment de la pelouse nord et accéder à l'entrée de la salle de conférence 1 par les portes situées à l'extrémité sud. Les membres des équipes de tournage accompagnant les correspondants résidents et non résidents, ainsi que tous les correspondants temporaires, devront emprunter l'entrée de la 46^e Rue, où eux-mêmes, ainsi que leur matériel, feront l'objet d'un contrôle de sécurité.

13. Les membres des médias doivent être escortés à tout moment par des membres du personnel du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias dans les zones d'accès réservé et dans le bâtiment de la pelouse nord.

Locaux d'accès réservé

14. Conformément aux procédures établies, le 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale sera réservé aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service. Dans tous les cas, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU valide. Les représentants des organisations non gouvernementales n'auront pas accès à ces locaux, et ils ne seront admis dans les salles de conférence que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide et d'un billet pour la ou les séances de la journée.

15. L'accès au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale ne sera autorisé que sur présentation d'une carte d'identité ONU accompagnée d'une carte spéciale chromo codée délivrée par le Groupe des cartes d'accès et d'identité sur demande du service ou du groupe administratif dont relèvent les personnes intéressées. Les cartes d'identité et les cartes spéciales pouvant être contrôlées par les agents de sécurité, le détenteur devra à tout moment les porter de manière visible sur ses vêtements.

16. Les fonctionnaires, les stagiaires non rémunérés et les représentants des organisations non gouvernementales munis d'une carte d'identité de l'ONU pourront accéder au quatrième balcon de la salle de l'Assemblée générale et aux salles de conférence. Pendant le débat général et les réunions de haut niveau, des billets indiquant la date, l'heure et le lieu de la réunion seront exigés pour l'admission.

Points de contrôle

17. Du fait des travaux de construction en cours, des points de contrôle supplémentaires seront installés sur les emplacements suivants pour compléter le dispositif de sécurité mis en place dans les locaux de l'Organisation :

- a) Ascenseurs du bâtiment des conférences, 1^{er} étage (exclusivement pour les déjeuners les 22 et 23 septembre 2010);
- b) Salle GA-09 (1^{er} sous-sol, garage);
- c) Annexe sud (1^{er} sous-sol);
- d) Bâtiment de l'Assemblée générale (1^{er} sous-sol, à proximité du studio H);
- e) Voie d'accès au garage (3^e sous-sol, bâtiment de la pelouse nord);
- f) Bâtiment des conférences et bâtiment de l'Assemblée générale (3^e étage, couloir).

Accès à la salle GA-200

18. Afin de faciliter l'accès à la salle GA-200 (déclarée d'accès réservé), le Service du protocole et de la liaison délivrera une carte d'accès spéciale en complément de la carte d'identité ONU aux personnes qui sont appelées à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions et attributions. Les agents de sécurité n'autoriseront l'accès que pour celles qui sont dûment identifiées et qui ont une raison légitime pour entrer dans cette salle.

Visiteurs

19. Pendant la durée du débat général et des réunions de haut niveau, le guichet des renseignements et de réception situé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale sera transféré dans le bâtiment de l'UNITAR, à l'angle de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue (entrée sur la 45^e Rue).

20. Au guichet des renseignements, le préposé se fera confirmer toutes les visites par les fonctionnaires intéressés. Ceux-ci doivent accueillir leurs visiteurs et les faire inscrire dans le registre. En outre, ils ne doivent pas quitter les visiteurs tant que ceux-ci se trouvent dans les bâtiments de l'ONU. Les visiteurs et les invités, y compris les enfants de plus de 17 ans, devront remettre à l'agent de sécurité de service se trouvant au guichet des renseignements une pièce d'identité portant leur photographie. Pour éviter tout désagrément, il convient de leur rappeler qu'ils doivent se munir d'une pièce d'identité avec photographie.

Visites guidées

21. Les visites guidées seront suspendues du dimanche 19 septembre à 16 heures au jeudi 30 septembre au soir. Le bâtiment sera rouvert au public le vendredi 1^{er} octobre à 9 heures, et les visites reprendront alors.

Cortèges motorisés

22. Seuls les cortèges de voitures escortés seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Siège par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue; ils déposeront leurs passagers devant l'entrée des délégués et sortiront par la porte située à l'intersection de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue. Ces cortèges seront coordonnés par le pays hôte en collaboration avec le Service de la sûreté et de la sécurité du Siège.

23. Les véhicules non escortés pourront déposer leurs passagers au poste de contrôle situé à l'intersection de la 46^e Rue et de la 1^{re} Avenue, sur présentation d'une carte d'identité ONU et s'ils sont munis d'une vignette ONU.

Stationnement

24. Seuls les fonctionnaires munis d'un permis de stationnement en règle seront autorisés à garer leur voiture dans le garage. Le permis de stationnement devra être placé en évidence, afin que les agents de sécurité puissent le voir facilement aux points d'accès et pendant que le véhicule restera garé dans l'enceinte du Siège. Pour des raisons de sécurité, les véhicules dont le propriétaire n'aura pas placé son permis en évidence pourront être enlevés. Les fonctionnaires qui transportent dans leur voiture des personnes non munies d'une carte d'identité ONU valide devront les déposer au poste de contrôle approprié avant de pénétrer dans l'enceinte.

25. Le lundi 20 septembre 2010, les véhicules autorisés pourront accéder au garage de l'ONU par l'entrée de la 48^e Rue, à partir de 4 heures du matin, et en sortir par la 42^e Rue. Le garage sera ensuite accessible selon ces modalités 24 heures sur 24 jusqu'à la clôture du débat général, le jeudi 30 septembre 2010.

26. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège est susceptible d'être fouillé. Il est conseillé de transporter aussi peu d'objets que possible dans les véhicules, afin d'accélérer les contrôles de sécurité.

27. Dans l'optique d'une éventuelle expansion du périmètre de sécurité externe, l'emplacement des postes de contrôle pour les véhicules fait l'objet de consultations avec les autorités du pays hôte. Un complément d'information sera diffusé lorsqu'il aura été arrêté.

Restaurant, autres services de restauration et activités commerciales

28. Le restaurant des délégués est ouvert de 11 h 30 à 14 h 30. Du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2010, les réservations pour des réceptions ou des dîners privés ne seront acceptées que des missions permanentes, des missions d'observation et des organes de l'ONU. Il convient aussi de noter qu'entre le 20 septembre et le 1^{er} octobre 2010, les personnes n'ayant pas obtenu au préalable une accréditation auprès de l'Organisation ne pourront être invitées à ces réceptions. En outre, compte tenu de l'intégration du restaurant des délégués et de la cafétéria principale (rez-de-chaussée, annexe sud), du 20 septembre au 1^{er} octobre 2010, les réceptions impliquant des personnalités de haut niveau pourront nécessiter l'application de mesures de sécurité entraînant la fermeture de la cafétéria et des zones adjacentes durant la présence de ces personnalités.

29. Les fonctionnaires dont l'heure de déjeuner ne dépend pas de l'horaire des séances sont vivement encouragés à se rendre à la cafétéria en dehors des heures de pointe, c'est-à-dire avant 12 h 15 ou après 13 h 45. Ils peuvent aussi se restaurer ailleurs : cafétéria du 3^e étage du bâtiment DC-1 et cafétéria du rez-de-chaussée de la Maison de l'UNICEF.

30. Pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, les heures d'ouverture des différents services seront les suivantes (selon les informations disponibles à la date du 16 août 2010) :

Cafétéria principale (rez-de-chaussée de l'annexe sud)

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Du lundi au vendredi | De 8 heures à 16 heures |
| Du 20 au 23 septembre | De 8 heures à 18 heures |

Aire de distributeurs automatiques (3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale)

| | |
|---------------------|------------------|
| Sept jours sur sept | 24 heures sur 24 |
|---------------------|------------------|

Salon des délégués (2^e étage du bâtiment de la pelouse nord, angle nord-ouest du Café viennois)

| | |
|-------------------|--------------------------|
| Du lundi au jeudi | De 16 heures à 20 heures |
| Vendredi | De 16 heures à 22 heures |

Restaurant des délégués (rez-de-chaussée de l'annexe sud)

| | |
|----------------------|----------------------|
| Du lundi au vendredi | De 11 h 30 à 14 h 30 |
|----------------------|----------------------|

Café viennois (2^e étage du bâtiment de la pelouse nord)

Du lundi au vendredi De 8 heures à 18 heures

Cafétéria du bâtiment DC-1 (3^e étage)

Du lundi au vendredi De 8 heures à 16 heures

Cafétéria de l'UNICEF (rez-de-chaussée de la Maison de l'UNICEF)

Du lundi au vendredi De 8 h 30 à 16 h 30

Buffet (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Périodiquement De 8 h 45 à 16 h 45

Boutique-cadeaux (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept De 9 heures à 17 h 30

Guichet de l'Administration postale de l'ONU (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept De 9 heures à 17 h 30

Librairie (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept De 9 heures à 17 h 30
